



**RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX  
DU SERVICE PUBLIC  
D'ELIMINATION DES DECHETS  
ANNEE 2010**

**Présentation du rapport annuel 2010 par le SIVOM :**

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles

L. 1411-13, L. 2313-1, L. 2224-5 et L. 5211-39

Le SIVOM Montastruc-Verfeil établit le rapport 2010 sur "la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets" en application du décret et des articles du Code Général des Collectivités Territoriales cités ci-dessus.

Ce rapport est présenté au Conseil Syndical par le Président lors de la séance du 4 octobre 2011. Le rapport ainsi que le compte rendu du Conseil Syndical sont ensuite transmis à la Préfecture. Le rapport est mis à la disposition du public au siège du SIVOM et transmis à tous les membres pour affichage.

## SOMMAIRE

<b>AVANT-PROPOS</b>	<b>3</b>
<b>A – PERIMETRE :</b>	<b>3</b>
<b>B – LES MOYENS HUMAINS</b>	<b>4</b>
<b>C – SERVICES DELEGUES</b>	<b>4</b>
<b>I- INDICATEURS TECHNIQUES</b>	<b>5</b>
<b>A – INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS :</b>	<b>5</b>
a) <i>Ordures ménagères</i>	5
b) <i>Collecte sélective</i>	6
c) <i>Les textiles usagés :</i>	10
d) <i>Les déchets non ménagers:</i>	10
e) <i>Les déchetteries :</i>	11
<b>B – INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS</b>	<b>12</b>
<b>C – MESURES DE PREVENTION</b>	<b>12</b>
<b>II- INDICATEURS FINANCIERS</b>	<b>14</b>
<b>A – SECTION FONCTIONNEMENT</b>	<b>14</b>
a) <i>Dépenses</i>	14
b) <i>Recettes</i>	14
<b>B – SECTION INVESTISSEMENT :</b>	<b>18</b>
a) <i>Dépenses :</i>	18
b) <i>Recettes :</i>	18
<b>III- SYNTHESE ET PERSPECTIVE D'EVOLUTION</b>	<b>20</b>
<b>A – SYNTHESE :</b>	<b>20</b>
a) <i>Travaux :</i>	20
b) <i>Lavage des bacs de regroupement :</i>	20
c) <i>Mode de financement du service de collecte et de traitement des déchets</i>	20
d) <i>Etude préalable à l'instauration d'un redevance incitative :</i>	21
<b>B – PERSPECTIVE D'EVOLUTION DU SERVICE</b>	<b>21</b>
<b>IV – ANNEXES</b>	<b>22</b>

## AVANT-PROPOS

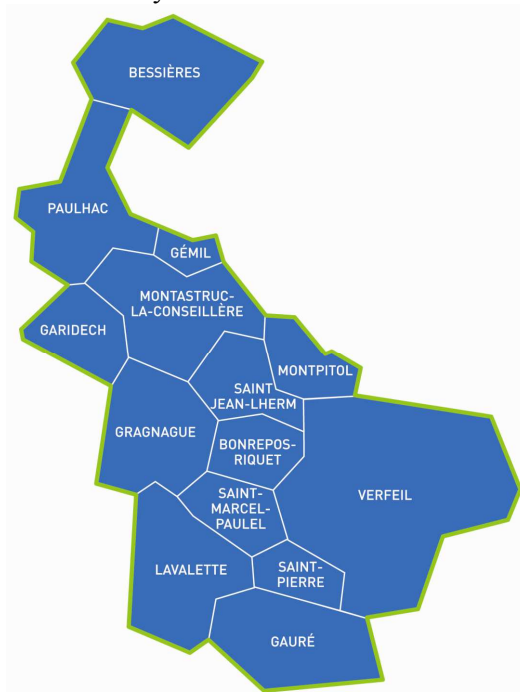
### A – PERIMETRE :

Le SIVOM Montastruc-Verfeil regroupe 14 communes :

- 6 indépendantes : Bessières, Bonrepos-Riquet, Gauré, Lavalette, St Jean Lherm et St Marcel Paulel.

- 8 représentées par la Communauté des Communes des Coteaux du Girou : Garidech, Gragnague, Montastruc la Conseillère, Montpitol, Paulhac, St Pierre et Verfeil

Le SIVOM exerce la compétence collecte, traitement et élimination des déchets ménagers et assimilés. La collecte est effectuée par le Sté COVED implantée à St Sulpice (81) alors que le traitement des déchets est transféré au Syndicat mixte DECOSET.



Population du SIVOM en 2010 (INSEE sans double compte)

Communes	Nombre d'habitants
BESSIERES	3 069
BONREPOS RIQUET	227
GARIDECH	1 548
GAURE	493
GEMIL	269
GRAGNAGUE	1 571
LAVALETTE	621
MONTASTRUC la Clre	3 049
MONTPITOL	381
PAULHAC	1 107
ST JEAN LHERM	352
ST MARCEL PAULEL	439
ST PIERRE	250
VERFEIL	2 939
<b>TOTAL</b>	<b>16 345</b>

SIVOM MONTASTRUC-VERFEIL

Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets – année 2010

## **B – LES MOYENS HUMAINS**

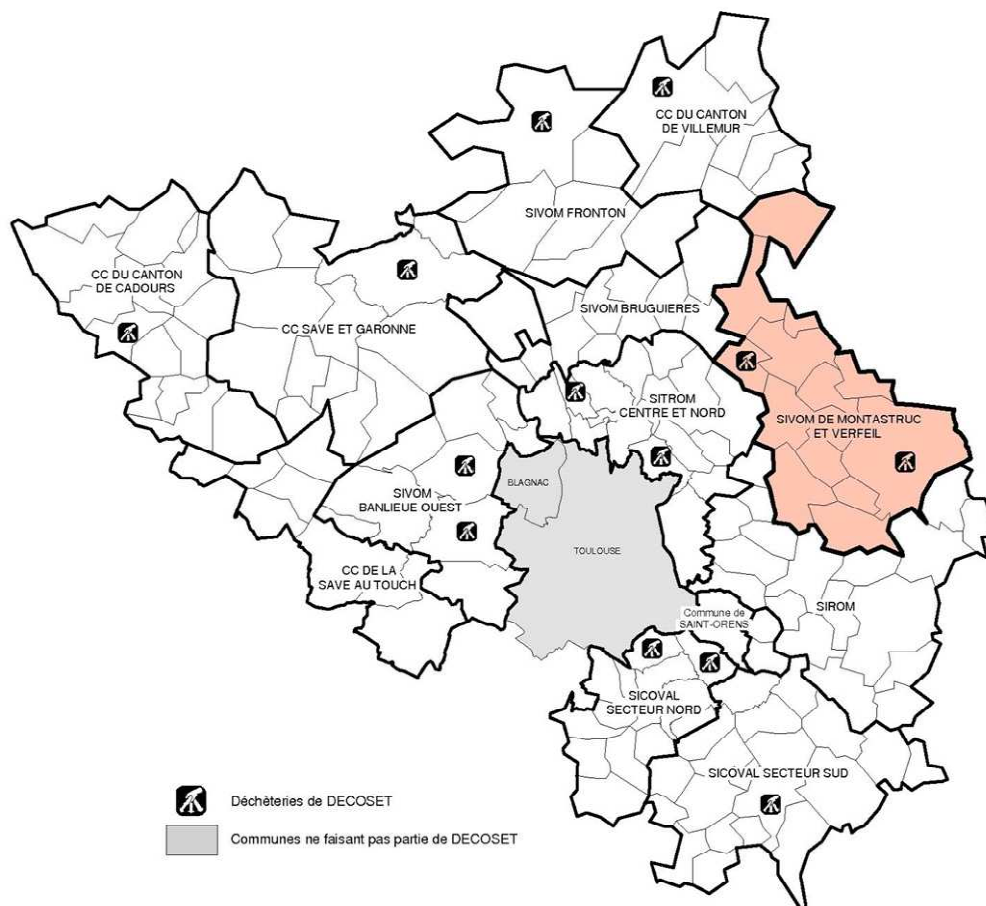
- 1 secrétaire comptable à temps partiel (30 h hebdomadaire)
- 1 chargé de mission collecte et communication à temps complet

## **C – SERVICES DELEGUES**

Le traitement des déchets ménagers produits sur le périmètre du SIVOM Montastruc-Verfeil est délégué au Syndicat Mixte DECOSET, dans le cadre du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés de la Haute Garonne.

DECOSET est un Syndicat Mixte du nord de la Haute Garonne, composé exclusivement de collectivités territoriales. Il a été créé en 1993. Il a pour vocation la mise en place et la gestion d'une filière de traitement des déchets et leur valorisation par le tri sélectif. Il est en charge de la réalisation de plusieurs installations de traitement des déchets ménagers : l'usine d'incinération à Bessières (UVE), un centre de tri, quatre centres de transfert, une plate-forme de compostage et treize déchetteries sur son périmètre.

### **PERIMETRE DE DECOSET**



SIVOM MONTASTRUC-VERFEIL

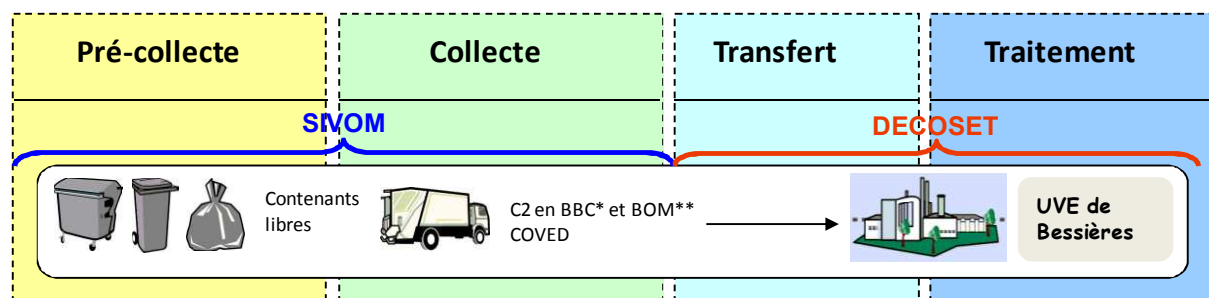
Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets – année 2010

## I- INDICATEURS TECHNIQUES

### A – INDICATEURS RELATIFS A LA COLLECTE DES DECHETS :

#### a) Ordures ménagères

##### ◆ Organisation de la collecte des O.M. :



\* BOM : Benne à ordures ménagères, \*\* BBC : Benne bi-compartmentée

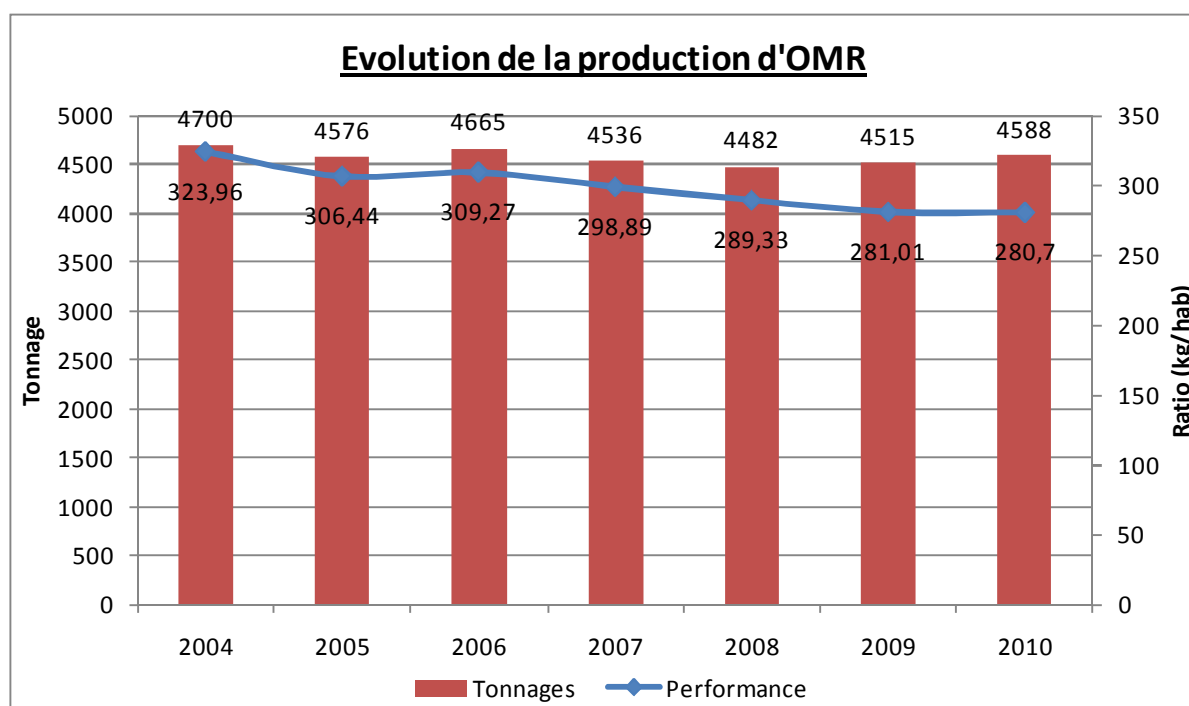
La collecte des ordures ménagères est assurée par 12 tournées hebdomadaires. Elle est réalisée bi-hebdomadairement en alternance soit avec une benne à ordures ménagères soit avec une benne bi-compartmentée.

La collecte est réalisée en porte à porte et en point de regroupement sans fourniture de contenant normalisé à l'exception de la commune de Bessières. En effet, cette commune est dotée depuis début 2008 de bacs individuels 120 litres pour chaque foyer à l'exception des quartiers équipés de systèmes enterrés et des impasses où il est impossible de faire demi-tour.

##### ◆ Quantités d'O.M. collectées en 2010 :

	Tonnages collectés
JANVIER	366,16
FÉVRIER	327,80
MARS	386,86
AVRIL	401,36
MAI	385,24
JUIN	395,28
JUILLET	408,32
AOÛT	389,56
SEPTEMBRE	364,88
OCTOBRE	380,60
NOVEMBRE	398,36
DÉCEMBRE	383,58
<b>TOTAL (en tonnes)</b>	<b>4588,00</b>
<b>Soit en kg par habitant</b>	<b>280,70</b>

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Population	14 508	14 933	15 084	15 176	15 491	16 067
Tonnages OM	4 700	4 576	4 665	4 536	4 482	4 515
Ratios en kg/hab.	<b>323,96</b>	<b>306,44</b>	<b>309,27</b>	<b>298,89</b>	<b>289,33</b>	<b>281,01</b>



Le tonnage total d'ordures ménagères résiduelles continue d'augmenter; toutefois, le ratio par habitant diminue depuis 2004. Cette diminution est à rapprocher des ratios de déchets collectés en déchetterie et en collecte sélective.

## ***b) Collecte sélective***

### **◆ Organisation de la collecte sélective :**

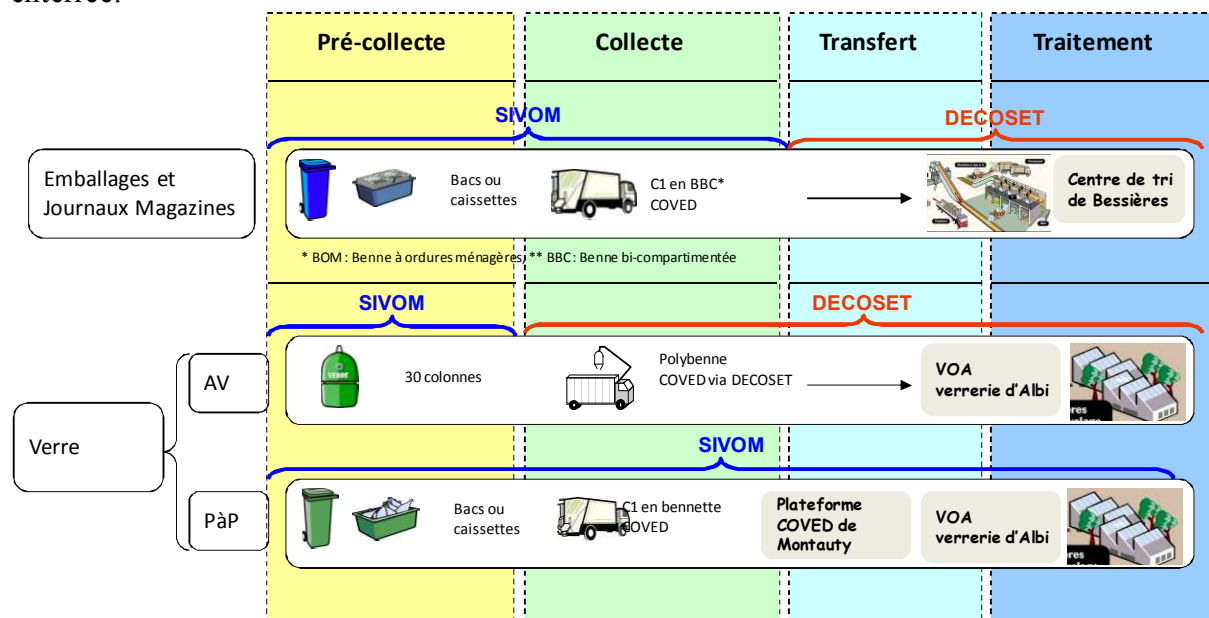
La collecte des emballages recyclables est réalisée hebdomadairement en porte à porte au moyen de :

- caissettes bleues pour les emballages en carton et en métal, les bouteilles et flacons plastique et les papiers
- caissettes vertes pour les bouteilles et bocaux en verre.

Seul l'habitat individuel est équipé de caissettes. Les logements collectifs sont pourvus de conteneurs de 340 litres à couvercle bleu en remplacement de la caissette bleue et de conteneurs 120 litres à couvercle vert pour la collecte des bouteilles et bocaux en verre.

La collecte des emballages hors verre est effectuée au moyen d'une benne bicompartimentée en même temps que la collecte des OMR alors que le verre est ramassé grâce à une bennette non tasseuse montée sur un châssis de moins de 3,5t.

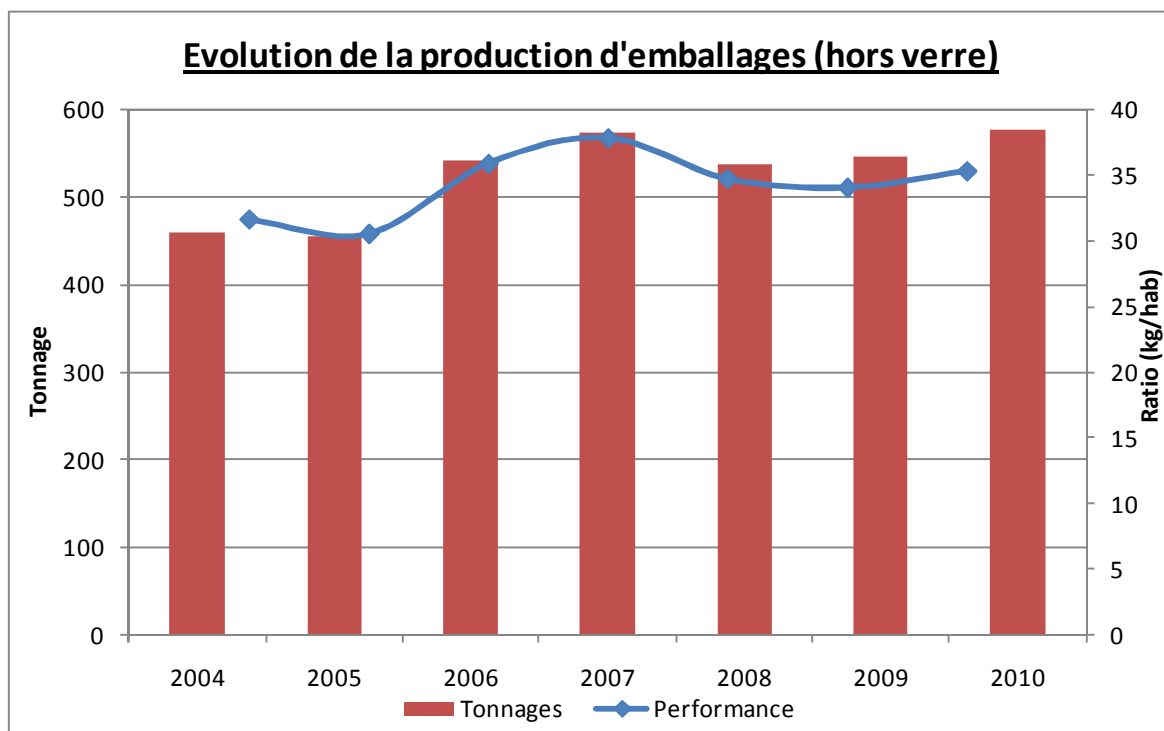
De plus, le territoire est équipé en complément de 27 points d'apports volontaires pour le verre. Ils sont équipés de colonnes aériennes d'une contenance de 4 à 5 m<sup>3</sup> dont une est enterrée.



◆ Quantité de déchets recyclables collectés en 2010 hors verre:

	Tonnages collectés
JANVIER	44,56
FÉVRIER	40,42
MARS	51,96
AVRIL	45,28
MAI	45,82
JUIN	51,14
JUILLET	44,56
AOÛT	44,76
SEPTEMBRE	48,80
OCTOBRE	51,32
NOVEMBRE	57,34
DÉCEMBRE	51,28
<b>TOTAL</b>	<b>577,24</b>
<b>Soit en kg par habitant</b>	<b>35,32</b>

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Population	14 508	14 933	15 084	15 176	15 491	16 067
Tonnages sélectif	459	456	541	574	538	547
Ratios en kg/hab.	<b>31,64</b>	<b>30,54</b>	<b>35,87</b>	<b>37,82</b>	<b>34,73</b>	<b>34,04</b>



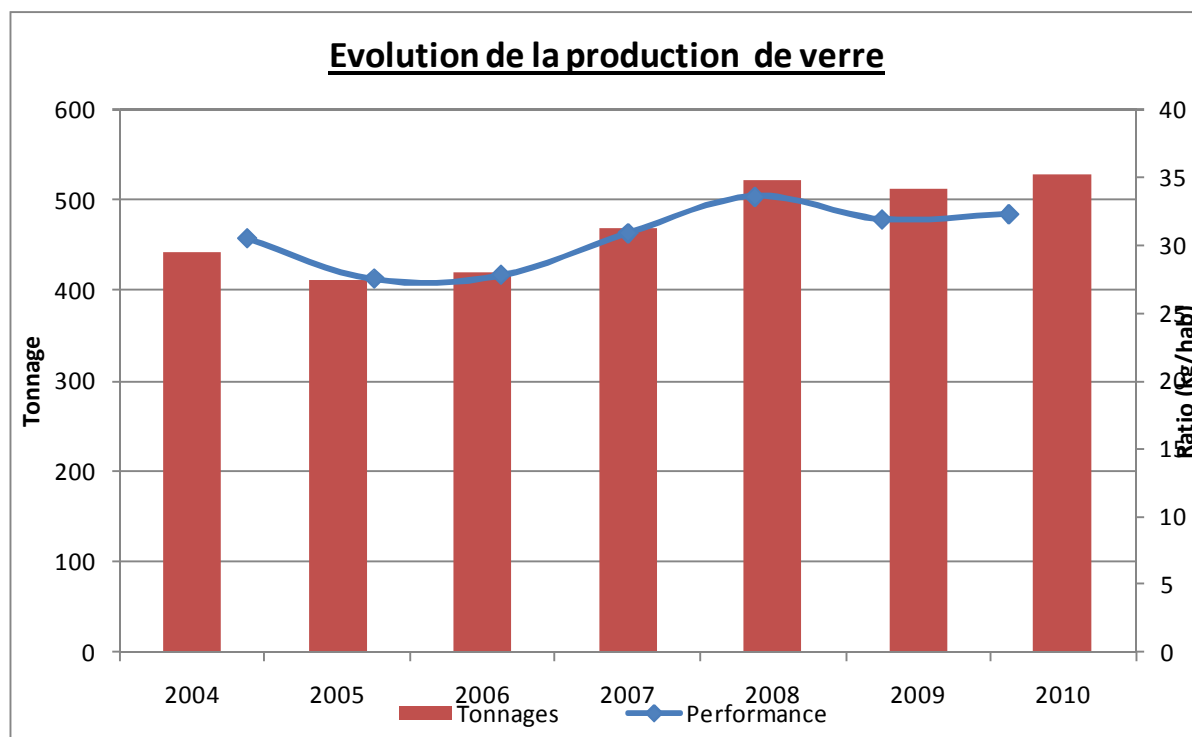
Après avoir été en hausse continue jusqu'en 2007, la collecte des emballages recyclables a chuté en 2008 (- 8%) pour se stabiliser en 2009.

L'année 2010 a vu cette collecte augmenter de nouveau (+ 4%). Le rappel des consignes de tri dans le numéro de janvier 2010 a permis une réappropriation du geste de tri par les habitants. De plus, la réorganisation de la communication, plus espacée dans le temps (tout en ciblant les périodes de distribution) et moins dense, a pu inciter les usagers à mieux lire notre journal et à mieux assimiler les informations délivrées.

◆ Quantité de verre collecté en 2010

	Tonnages collectés		TOTAL
	Porte à porte	Apport volontaire	
<b>JANVIER</b>	34,52	10,274	44,794
<b>FEVRIER</b>	29,48	5,187	34,667
<b>MARS</b>	34,52	7,225	41,745
<b>AVRIL</b>	37,94	10,594	48,534
<b>MAI</b>	34,60	6,684	41,284
<b>JUIN</b>	38,22	3,898	42,118
<b>JUILLET</b>	41,62	9,064	50,684
<b>AOUT</b>	42,42	5,654	48,074
<b>SEPTEMBRE</b>	34,59	12,401	46,991
<b>OCTOBRE</b>	32,04	3,634	35,674
<b>NOVEMBRE</b>	36,84	2,465	39.305
<b>DECEMBRE</b>	36,63	17,700	54.330
<b>TOTAL</b>	<b>433,42</b>	<b>94,78</b>	<b>528.200</b>
<b>Soit en kg par habitant</b>	<b>26,52</b>	<b>5,80</b>	<b>32,32</b>

Année	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Population	14 508	14 933	15 084	15 176	15 491	16 067
Tonnages verre	443	411	419	469	521	513
Ratios en kg/hab.	<b>30,53</b>	<b>27,52</b>	<b>27,78</b>	<b>30,90</b>	<b>33,63</b>	<b>31,93</b>



Après avoir diminuée en 2009, la collecte du verre est à nouveau à la hausse en 2010. Comme pour les emballages, la communication mieux ciblée est une des raisons de cette augmentation.

***c) Les textiles usagés :***

Le territoire du SIVOM est équipé de points d'apport de TLC (Textiles, Linge de maison et Chaussures). Ces bornes sont installées sur le domaine public ou sur le domaine privé après signature d'une convention entre l'entreprise de collecte et le propriétaire du terrain (commune ou personne privée). Le Relais et SRCE ont été autorisés par les communes à implanter des conteneurs de collecte.

De plus, les déchèteries de Garidech et Verfeil sont équipées de dispositifs identiques gérés par Véolia et Le Relais.

Au cours de l'année 2010, les différents prestataires ont collecté 57,06 t de TLC (cf annexe 5).

***d) Les déchets non ménagers:***

Sont considérés comme déchets non ménagers les déchets issus des activités des professionnels et des établissements publics.

Ces déchets sont collectés en même temps que les ordures ménagères pour être incinérés à l'unité de valorisation énergétique de Bessières.

Toutefois, la redevance spéciale a été instaurée par délibération du 24 janvier 2006. Elle est appliquée en priorité aux gros producteurs qui ont été identifiés par le prestataire de

collecte. Au fil du temps, elle est étendue aux entreprises qui s'implantent sur le territoire dans le but d'être généralisée à tous les producteurs de DIC.

Elle est calculée soit en fonction de la quantité de déchets produits (suivant relevé de prestataire de collecte) soit au forfait après estimation de la production si il n'est pas possible de mettre en place un conteneur dédié. La facturation est réalisée trimestriellement par le SIVOM.

**e) Les déchetteries :**

Considérées comme relevant de la compétence traitement, les déchetteries sont gérées par le syndicat mixte DECOSET. Les tonnages issus des habitants du SIVOM sont difficilement identifiables car l'ensemble des particuliers résidant dans les communes qui ont confié leur compétence traitement à DECOSET ont accès à toutes les déchetteries.

Le SIVOM dispose sur son territoire de deux déchetteries; elles sont situées sur les communes de Verfeil et de Garidech. Leur situation géographique permet à tout habitant du périmètre du SIVOM de ne pas être à plus de 15 km d'une déchetterie.

De plus, la commune de Bessières, située le plus au nord du territoire, dont les habitants sont les plus éloignés des équipements du territoire, est située à 5 km de la déchetterie de Villemur sur Tarn qui est également gérée par le syndicat mixte DECOSET.

Commune	Adresse	Mise en service	Déchets acceptés
Garidech	RD888- Lagarrigue	16/12/2004	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Papier, carton, Verre, Bouteilles et flacons en plastique</li> <li>• Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)</li> </ul>
Verfeil	ZA de Pioissane	19/10/1999	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Tout venant (matelas, chaises ...)</li> <li>• Ferraille et métaux non ferreux</li> <li>• Déchets de jardin</li> <li>• Gravats et inertes</li> </ul>
Villemur	ZA de Pechnauquié	01/07/2006	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Bois</li> <li>• Déchets Ménagers Spéciaux (peinture, piles, batteries, ...)</li> <li>• Huile de vidange</li> </ul>

Les données relatives aux déchetteries sont issues du rapport annuel 2010 de DECOSET sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets. Elles recensent les apports d'usagers ne résidants pas sur le territoire du SIVOM. (cf. annexe 6)

## **B – INDICATEURS RELATIFS AU TRAITEMENT DES DECHETS**

Le SIVOM Montastruc-Verfeil a délégué le traitement des déchets ménagers au syndicat mixte DECOSET. Le traitement comprend :

- l'élimination par valorisation énergétique des déchets ménagers ou assimilés non recyclables
- le tri des déchets issus de la collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire.
- la collecte des points d'apport volontaire

	<b>Date de mise en service</b>	<b>Prestataire</b>	<b>Nature des traitements</b>	<b>Valorisation réalisée</b>	<b>Capacité</b>
<b>Unité de valorisation énergétique</b>	8 janvier 2001	ECONOTRE	- Incinération - Traitement des résidus (épuration des fumées, traitement des eaux de lavage et des fumées, maturation des mâchefers, transport des cendres au centre de stockage)	- Production d'électricité - Valorisation des mâchefers (sous couche routière)	170 000 tonnes/an
<b>Centre de tri et de conditionnement</b>	8 janvier 2001	ECONOTRE	- Tri mécanique - Tri manuel - Mise en balle	Recyclage matière	30 000 tonnes/an

Source : DECOSET

## **C – MESURES DE PREVENTION**

### **◆ Le compostage individuel :**

Afin de diminuer la production d'ordures ménagères et encourager le compostage individuel, le SIVOM propose des composteurs :

- bois de 400 litres au prix de 35 €
- plastiques de 400 litres au prix de 26 €.

En 2010, 26 composteurs bois et 49 plastiques ont été vendus, soit une augmentation de 127 %. Cette hausse des ventes est due à une baisse des prix de vente rendue possible grâce à l'aide au compostage de l'ADEME. En signant un plan triennal, l'ADEME octroie une subvention dont le montant est fixé à 30% du prix d'achat des composteurs. Les composteurs sont livrés avec un bio-seau de 7 litres et un guide du compostage.

### **◆ Les rejets atmosphériques de l'UVE à Bessières :**

Le délégataire de DECOSET communique régulièrement les résultats des mesures environnementales liées à l'exploitation de l'UVE concernant les rejets atmosphériques et les rejets liquides de l'Unité d'incinération (U.V.E.) située à Bessières (31). Ces analyses sont consultables dans le rapport annuel de DECOSET et sur le site internet de Novergie.

◆ **La communication :**

Le SIVOM édite plusieurs fois par an son journal d'informations. En 2010, deux numéros ont été publiés (un en janvier et un second en octobre). Ils sont tirés à 7 100 exemplaires et distribués dans chaque foyer par une association d'insertion.

De plus, en remplacement du concours de dessin, le SIVOM a initié, à l'attention des classes de cours élémentaires et primaires de son territoire, un concours de sculptures dont le résultat sera connu au printemps 2011.

Enfin, afin de sensibiliser les élèves des établissements scolaires au tri des déchets et à leur traitement, le SIVOM prend en charge leur transport vers le Centre de Traitement et de Valorisation de Bessières, ECONOTRE, où un parcours réservé au public scolaire est aménagé et commenté.

En 2010, 7 visites scolaires représentant 150 personnes ont été soutenues par le SIVOM.

## II- INDICATEURS FINANCIERS

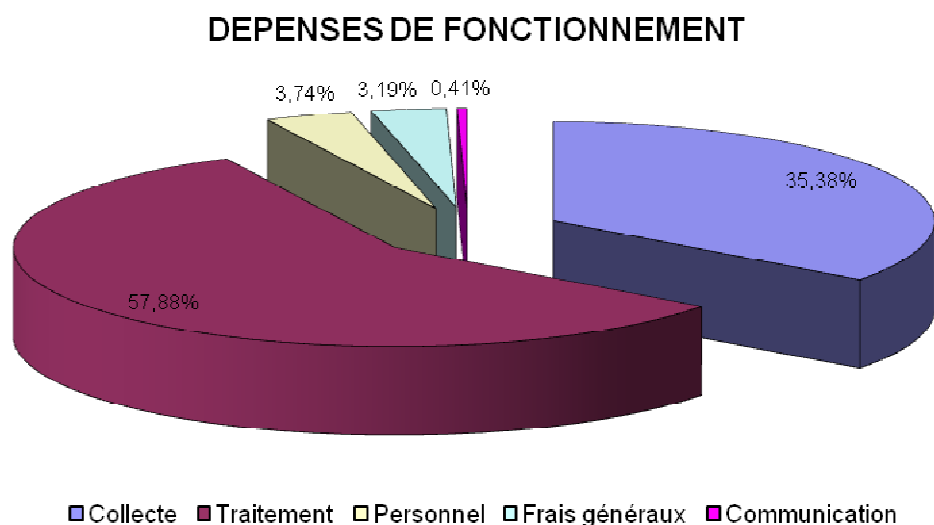
Le Syndicat n'étant assujéti que partiellement à la TVA (uniquement pour la facturation de la redevance spéciale et des loyers), le budget est réalisé toutes taxes comprises sauf pour les opérations assujétiées à la TVA.

Le SIVOM est essentiellement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

### A – SECTION FONCTIONNEMENT

#### *a) Dépenses*

Les principaux postes de dépenses sont le traitement des déchets et les déchetteries à hauteur de 58 % et la collecte en porte à porte des déchets ménagers confiée à le Sté COVED pour environ 35% des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de personnel et les frais généraux restent stables.

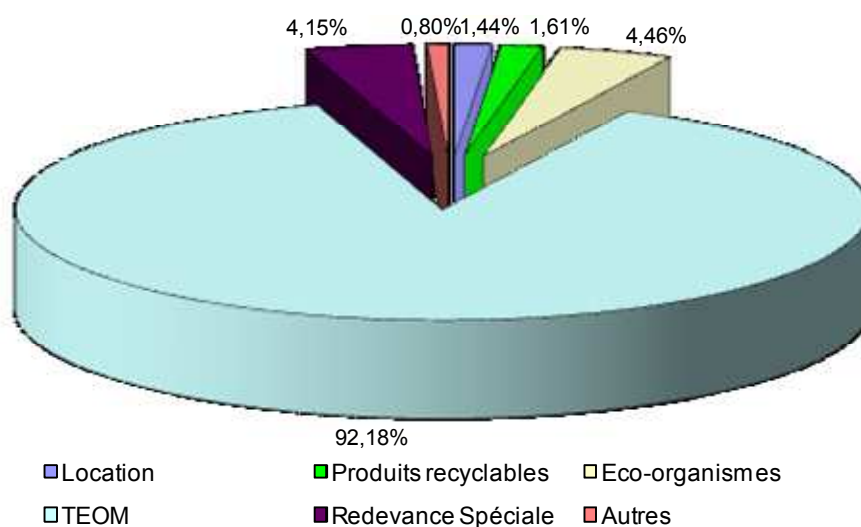


#### *b) Recettes*

Les recettes du SIVOM sont principalement issues de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères. Elles sont complétées par :

- la redevance spéciale payée par les professionnels,
- les aides des éco-organismes : Ecofolio et Eco-Emballages
- la vente des déchets recyclables

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT



### ◆ **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :**

La TEOM représente plus de 92 % des recettes perçues en 2010.

En 2010, le Comité Syndical a décidé de maintenir les taux votés en 2009. Ils varient de 10,22 % pour Gémil à 19,51% pour Gragnague. Cette variation des taux est due à des bases différentes.

En moyenne, le cout supporté par les habitants en 2010 est resté stable pour s'élever à 98 €.

Communes	Taux de TEOM
BESSIERES	13,25 %
BONREPOS RIQUET	12,07 %
GARIDECH	13,06 %
GAURE	13,95 %
GEMIL	10,22 %
GRAGNAGUE	19,51 %
LAVALETTE	13,53 %
MONTASTRUC la Clre	12,49 %
MONTPITOL	14,94 %
PAULHAC	14,94 %
ST JEAN LHERM	13,69 %
ST MARCEL PAULEL	14,16 %
ST PIERRE	10,40 %
VERFEIL	13,61 %

#### ◆ **Redevance spéciale :**

La Redevance s'applique aux déchets non ménagers produits par les professionnels. Ces déchets sont assimilables à des ordures ménagères et traités comme tel. En effet, ils sont collectés et éliminés avec les ordures ménagères. Ils sont issus des activités artisanales et commerciales et des administrations.

En 2010, trente huit professionnels étaient assujettis à la Redevance Spéciale. Le paiement de la redevance Spéciale entraîne une exonération ou un remboursement de la TEOM.

La Redevance Spéciale est facturée trimestriellement aux producteurs en fonction des relevés mensuels fournis par la COVED. La base de facturation est le litre. Deux tarifs ont été appliqués en 2010 :

- jusqu'au 31/03/2010 en fonction de la quantité de déchets produits :
  - 0,031 €/litre TTC si le volume est supérieur à 1 100 litres/semaine (moyenne sur le trimestre)
  - 0,029 €/litre TTC si le volume est inférieur à 1 100 litres/semaine (moyenne sur le trimestre).
- à partir du 01/04/2010 : tarif unique de 0,035 €/litre HT

La recette nette (somme perçue déduite des frais de collecte et des remboursements de TEOM) de la Redevance Spéciale au titre de l'année 2010 est de **61 582.42 €**.

#### ◆ **Eco-organismes :**

##### Eco-emballages :

La Sté. ECO-EMBALLAGES verse des soutiens financiers aux collectivités qui mettent en œuvre la collecte sélective (tri et valorisation des emballages ménagers). Le montant global des recettes Eco-Emballages dépend du ratio de chaque matériau trié (kg/hab). Ces recettes sont proportionnelles au ratio (kg/hab).

Les soutiens correspondent aux avancent des 3 premiers trimestres de l'année et au liquidatif de l'année précédente.

De plus, ECO-EMBALLAGES soutient les collectivités :

- pour leurs dépenses de fonctionnement à hauteur de 50% des frais engagés en 2009 dans la limite de 0,60 € par habitant (soit 9 618,39 € pour le SIVOM).
- pour les caractérisations 2009.

Le montant de cette recette au titre de l'année 2010 est 53 403,94 € dont 4 809,20 € au titre de la communication et 1 500 € pour les caractérisations.

##### Ecofolio :

La modification de l'article L.541-10-1 du Code de l'Environnement a entraîné la création d'un éco-organisme, Ecofolio, chargé de gérer la contribution des producteurs d'imprimés papiers issus de la collecte sélective.

Le SIVOM a signé le 2 avril 2008 une convention avec Ecofolio permettant l'attribution de soutiens financiers au prorata des tonnages collectés l'année N-1 et du type de valorisation. Cette convention, approuvée par le Comité Syndical du 4 mars 2008, a pris effet le 1er janvier 2008 pour une durée de 5 ans.

En 2010, le soutien d'Eco-folio s'élevait à 17 826.36 pour la totalité des tonnages collectés en 2008 et 2009. Le soutien au titre de l'année 2008 a été versé qu'en 2010 car, le Syndicat a été contrôlé sur les tonnages 2008 retardant le versement des soutiens.

#### ◆ **Les produits recyclables :**

Les recettes issues de la vente des produits recyclables sont régies par la "garantie de reprise" du contrat Eco-Emballage (prix de reprise unique quelque soit le lieu d'enlèvement et le tonnage repris). De ce fait, sur un exercice est rétribué le produit de la vente du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'année N-1 et les trois premiers trimestres de l'année N.

Suite à la crise économique et aux prix bas de 2009, la reprise de l'activité industrielle amorcée fin 2009 s'est poursuivie entraînant une hausse de la demande en matières premières secondaires, donc en matériaux issus de la collecte sélective. De ce fait, la conjoncture économique plus favorable associée à une hausse des tonnages a entraînée une augmentation des recettes de la vente des produits recyclables de 36,55% par rapport à 2009.

#### **Le verre :**

Il est collecté en porte à porte par COVED et livré à la VOA (la Verrerie Ouvrière d'Albi) après transit sur la plateforme COVED de Montauty. A ce verre, il convient d'ajouter celui collecté via les bornes d'apport volontaires par DECOSET.

La recette du verre collecté en porte à porte est directement versée par la VOA au SIVOM alors que celle issue de l'apport volontaire est versée par DECOSET.

Le produit de la reprise du verre "porte à porte" est de **11 805,06 €** dont 2 697,14 € correspondant au verre collecté au cours du 4<sup>ème</sup> trimestre 2009. DECOSET a versé sur l'exercice 2010 le produit :

- des deuxième, troisième et quatrième trimestres 2009 pour un montant de 1526,01 €
- des premier et deuxième trimestres 2010 pour un montant de 1366,67 €  
soit la somme de 2 892,68 €.

#### **Le plastique :**

Le produit de la vente des bouteilles et flacons plastiques sont versés par VALORPLAST. En 2010, son montant est de **6 163.43 €** dont 838.42 € pour le solde 2009.

#### **Les emballages en carton :**

Conformément au contrat Eco-Emballages, les emballages en cartons sont repris par la Sté CORENSO. A ce titre, elle a versé au SIVOM **4 539.72 €** en 2010 dont 768.91 € pour le solde 2009.

#### **L'acier :**

Les emballages en acier issus de la collecte sélective sont repris, selon le contrat Eco-Emballages, par ARCELOR-MITTAL. La vente de ces produits s'est élevée à **2 274.47 €** dont 471.72 € pour le solde 2009.

### L'aluminium :

Les emballages aluminium sont désormais repris par la S<sup>té</sup> REGEAL-AFFIMET suite au dépôt de bilan de RECOVCO-AFFIMET. Le produit de la reprise des emballages en aluminium a été de **385,88 €** en 2010 dont 53,41 € pour le solde 2009.

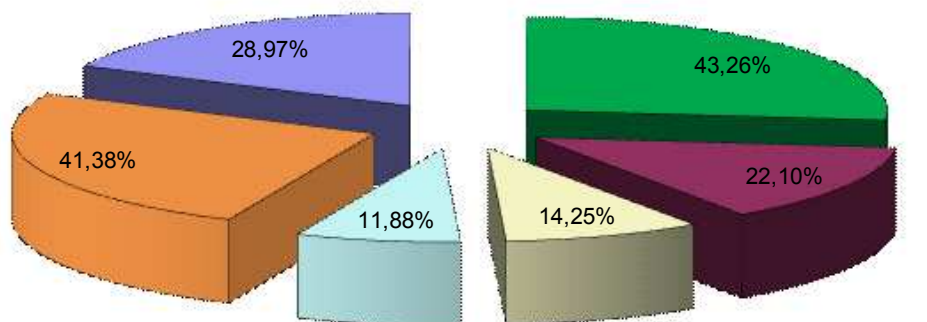
### B – SECTION INVESTISSEMENT :

#### a) Dépenses :

Les dépenses d'investissement sont divisées en :

- remboursement d'emprunts pour un montant de 14 485,71 €
- le renouvellement des bacs de regroupement pour un montant de 7 400,25 €.
- renouvellement du stock de caissettes bleues et vertes (achat de 320 caissettes) pour un montant de 4 772,04 €.
- achat de composteurs plastiques et bois avec bio-seau et guide du compostage pour un montant de 3 979,99 €.
- achat de 4 colonnes pour la collecte du verre en apport volontaire dont une en prévision de l'adhésion de Roquesérière pour un montant de 5 348,51 €
- remplacement du photocopieur pour un montant de 2 474,52 €
- achat d'un véhicule utilitaire pour un montant de 13 858,24 €.

#### DEPENSES INVESTISSEMENT



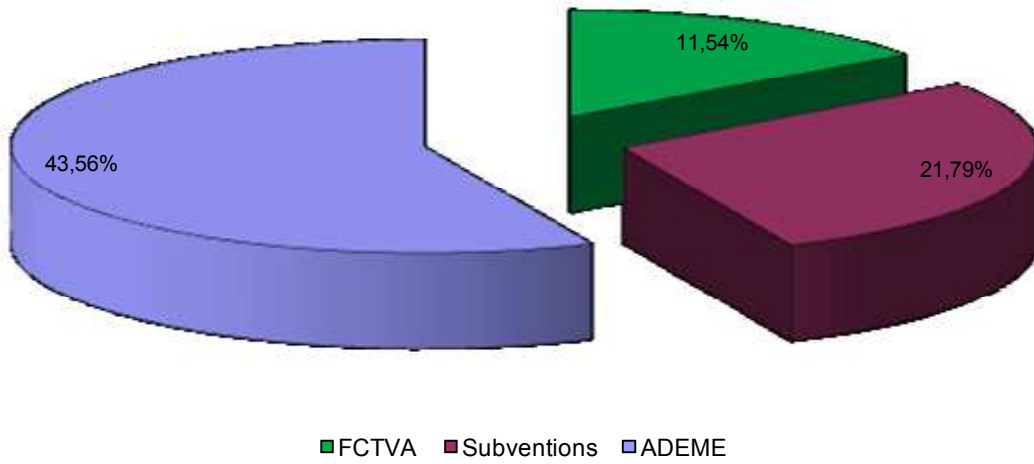
■ Emprunts ■ Conteneurs ■ Caissettes ■ Composteurs ■ Véhicule ■ Autres immobilisations

#### b) Recettes :

Les recettes de la section investissement sont issues de :

- fond compensatoire de TVA de l'année 2008 pour un montant de 2 206,93€
- subventions du Conseil Général pour un montant de 4 168,16 €
- avance sur l'aide au compostage par l'ADEME pour un montant de 832,80 €

## RECETTES INVESTISSEMENTS



### **III- SYNTHÈSE ET PERSPECTIVE D'ÉVOLUTION**

#### **A – SYNTHÈSE :**

Depuis le renouvellement du contrat de collecte en 2008, la collecte des déchets ménagers n'a pas subi de changement.

##### **a) Travaux :**

L'année 2010 n'a pas vu de travaux importants impliquant de profondes modifications du service.

Les travaux réalisés par les communes ont demandé des modifications mineures dans l'organisation de la collecte soit effectuée en dehors des heures de présence des entreprises (passage plus tôt).

##### **b) Lavage des bacs de regroupement :**

Les bacs de regroupements destinés à la collecte des ordures ménagères résiduelles ont été lavés entre le 21 et le 29 juin 2010. Cette prestation a été réalisée par la Sté CITEC au moyen d'un véhicule spécifique permettant le lavage à eau chaude. De plus, les colonnes à verre ont été lavées extérieurement en même temps.



Conteneur avant



Laveuse



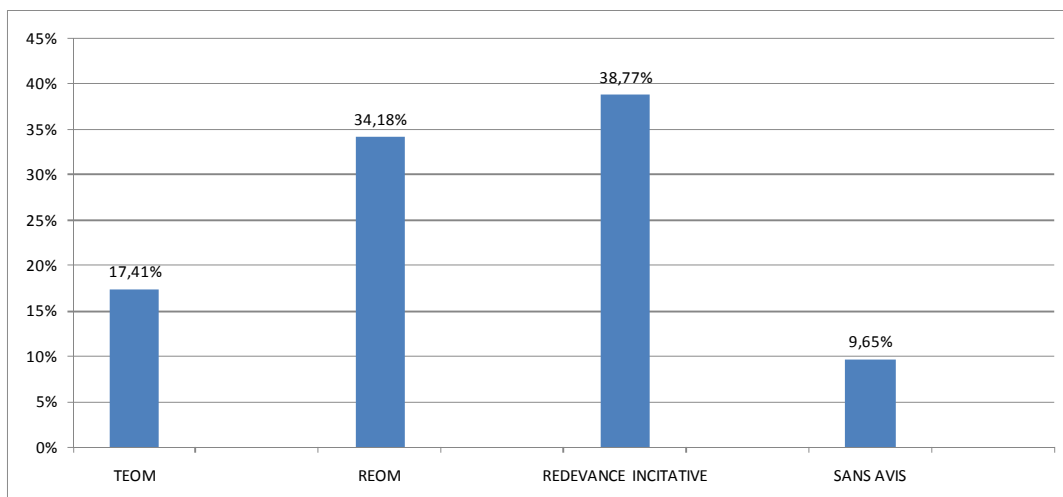
Conteneur après

##### **c) Mode de financement du service de collecte et de traitement des déchets**

Une enquête sur le mode de financement du service de collecte et de traitement des déchets ménagers a été réalisée entre décembre 2009 et février 2010 auprès des habitants du SIVOM.

Les réponses reçues ont montré que les habitants souhaitaient à :

- 17,4 % conserver la TEOM
- 34,18 % que la REOM soit mise en place
- 38,77 % que la redevance incitative soit instaurée.



#### ***d) Etude préalable à l'instauration d'un redevance incitative :***

Suite à l'enquête réalisée auprès des habitants fin 2009-début 2010, le Comité Syndical a décidé de réaliser une étude préalable à l'instauration d'une tarification incitative qui déterminera l'impact d'un tel financement tant sur le cout supporté par les habitants que sur le mode de collecte (fréquences et type de contenants) et sur l'organisation du SIVOM.

Cette étude a été confiée par appel d'offres au bureau d'études INDDIGO et est soutenue à 70 % par l'ADEME. Elle a débuté en novembre 2010 par une phase de diagnostic du service en place.

Son résultat devrait être connu en juin 2011 afin de permettre au Comité Syndical de décider de la mise en place d'un tel financement.

## **B – PERSPECTIVE D'EVOLUTION DU SERVICE**

### **➤ Collecte des déchets ménagers :**

Suite à la labellisation Qualitri, le SIVOM a recensé, avec l'aide de COVED, les points noirs de collecte (collecte en marche arrière, pratique dangereuse).

Le SIVOM supprime progressivement, en collaboration avec les communes, ces points par des aménagements ou la création de points de regroupements.

De plus, le comité syndical a décidé de ne pas renouveler les bacs de regroupement qui se superposent à la collecte en porte à porte.

### **➤ Financement :**

L'étude confiée au bureau d'études INDDIGO dont les conclusions permettront au comité syndical de se prononcer sur un éventuel changement du mode de financement.

## IV – ANNEXES

**OM**

TOURNEES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
1	75,32	76,48	86,16	74,08	74,22	86,58	85,68	82,76	73,04	79,60	82,08	69,66	945,66
2	48,58	40,08	51,38	58,34	58,98	48,76	51,56	51,96	48,32	51,74	50,72	51,02	611,44
3	63,42	55,84	70,30	70,88	74,58	71,98	81,22	67,72	73,16	67,34	72,72	72,78	841,94
4	47,14	37,10	48,52	53,18	51,32	45,28	50,56	51,04	45,26	47,76	50,12	52,08	579,36
5	63,10	57,92	61,20	65,98	64,94	71,40	72,24	65,92	61,58	64,20	71,16	60,82	780,46
6	68,60	60,38	69,30	78,90	61,20	71,28	67,06	70,16	63,52	69,96	71,56	77,22	829,14
<b>TOTAL</b>	<b>366,16</b>	<b>327,80</b>	<b>386,86</b>	<b>401,36</b>	<b>385,24</b>	<b>395,28</b>	<b>408,32</b>	<b>389,56</b>	<b>364,88</b>	<b>380,60</b>	<b>398,36</b>	<b>383,58</b>	<b>4588,00</b>

**SELECTIF**

TOURNEES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
1	7,38	7,58	10,44	6,68	7,78	10,56	7,60	9,54	9,02	9,56	11,66	9,62	107,42
2	4,32	4,58	6,46	4,14	5,36	5,54	5,90	5,82	5,78	6,16	7,38	4,28	65,72
3	9,80	7,34	9,18	9,40	9,40	10,56	10,10	7,60	10,74	10,94	9,44	11,24	115,74
4	4,98	4,84	7,04	4,92	6,48	5,84	4,88	5,98	5,52	5,72	7,52	5,52	69,24
5	5,40	7,30	8,42	6,54	6,88	8,60	5,60	7,66	7,00	7,28	10,70	7,18	88,56
6	12,68	8,78	10,42	13,60	9,92	10,04	10,48	8,16	10,74	11,66	10,64	13,44	130,56
<b>TOTAL</b>	<b>44,56</b>	<b>40,42</b>	<b>51,96</b>	<b>45,28</b>	<b>45,82</b>	<b>51,14</b>	<b>44,56</b>	<b>44,76</b>	<b>48,80</b>	<b>51,32</b>	<b>57,34</b>	<b>51,28</b>	<b>577,24</b>

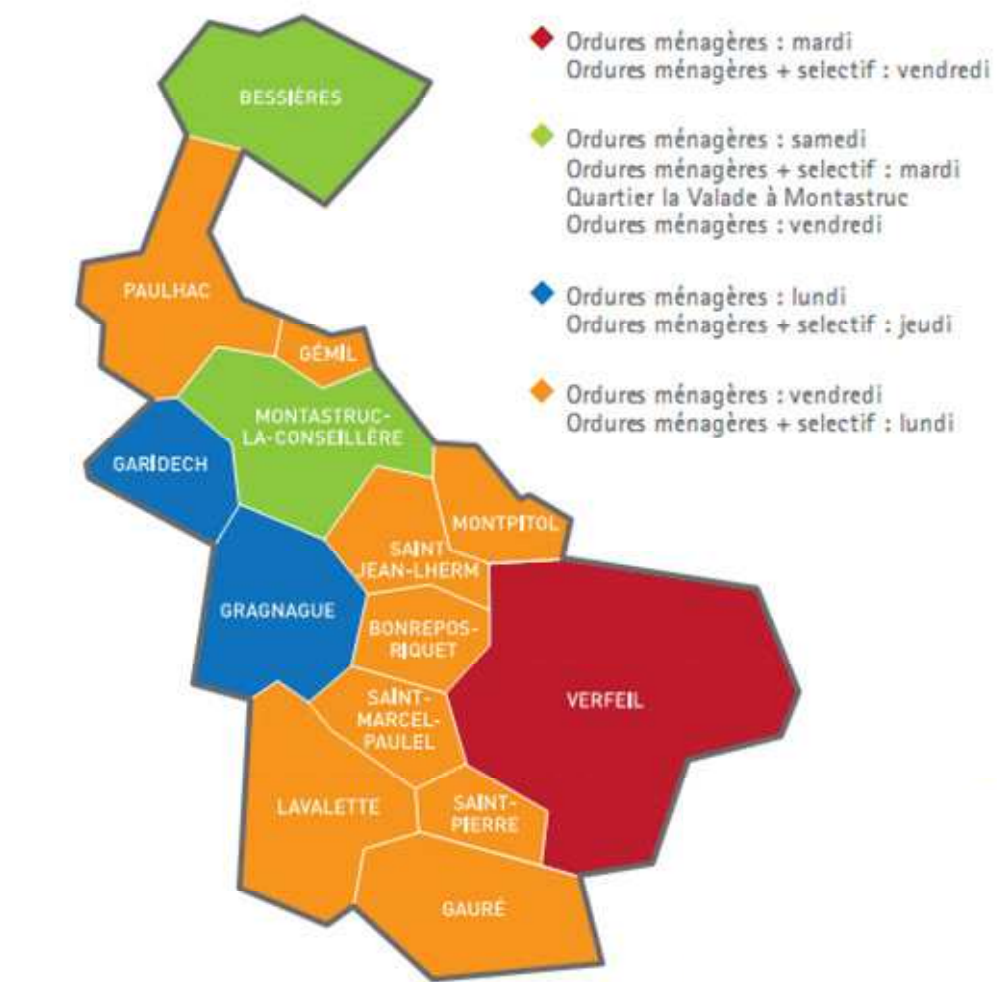
**VERRE**

TOURNEES	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL
1	5,28	4,62	5,92	5,16	5,42	7,82	6,50	8,16	5,36	5,26	6,84	5,87	72,21
2	4,62	4,58	5,74	5,38	6,42	5,46	5,66	6,46	4,62	3,86	5,64	4,60	63,04
3	6,66	5,70	6,12	8,46	5,70	6,68	9,44	7,32	8,30	6,52	6,64	8,74	86,28
4	4,20	4,20	4,94	5,22	5,78	4,98	5,64	6,78	4,34	4,42	5,14	4,46	60,10
5	5,96	5,46	6,98	6,96	5,74	7,80	6,36	7,58	5,86	5,42	8,18	6,10	78,40
6	7,80	4,92	4,82	6,76	5,54	5,48	8,02	6,12	6,11	6,56	4,40	6,86	73,39
<b>TOTAL</b>	<b>34,52</b>	<b>29,48</b>	<b>34,52</b>	<b>37,94</b>	<b>34,60</b>	<b>38,22</b>	<b>41,62</b>	<b>42,42</b>	<b>34,59</b>	<b>32,04</b>	<b>36,84</b>	<b>36,63</b>	<b>433,42</b>

**TOURNEES COMMUNES**

- 1 Bessières
- 2 St Jean Lherm/Montpitol/Gémil/Paulhac
- 3 Gragnague/Garidech
- 4 Bonrepos-Riquet/St Marcel/St Pierre/Gauré/Lavalette
- 5 Montastruc
- 6 Verfeil

## Annexe 2 : Jours de collecte



### Annexe 3 : Tarif redevance Spéciale

#### Tarif du 24/01/2006 au 31/03/2010:

Volume supérieur à 1 100 litres par semaine*	0,031 €/litre TTC
Volume inférieur à 1 100 litres par semaine*	0,029 €/litre TTC

\* : volume calculé sur la moyenne trimestrielle

#### Tarif à compter du 01/04/2010:

Quelque soit le volume	0,035 €/litre HT
------------------------	------------------

Facture émise trimestriellement

Annexe 4 : Points d'apport volontaire\*

COMMUNE	PRODUIT	CODE	ADRESSE
BESSIERES	VERRE	MN0101VE	Mairie-allée des écoles
BESSIERES	VERRE	MN0102VE	Supermarché SUPER U-59 avenue de Castres
BESSIERES	VERRE	MN0104VE	Hameau des Friques
BESSIERES	VERRE	MN0105VE	Hameau des Gasques-
BESSIERES	VERRE	MN0106VE	HLM la Gravette-
BONREPOS RIQUET	VERRE	MN0201VE	Place Mairie
GAURE	VERRE	MN0301VE	Eglise-
SAINT - JEAN L'HERM	VERRE	MN0401VE	Mairie-
LAVALETTE	VERRE	MN0501VE	Village-
LAVALETTE	VERRE	MN0502VE	Lieu dit Pujeron-
MONTASTRUC LA CONSEILLERE	VERRE	MN0602VE	-Place de l'Esplanade
MONTASTRUC LA CONSEILLERE	VERRE	MN0603VE	-Avenue Gineste
MONTASTRUC LA CONSEILLERE	VERRE	MN0605VE	Stade- Chemin des Birats
MONTASTRUC LA CONSEILLERE	VERRE	MN0606VE	-Chemin Vert
MONTASTRUC LA CONSEILLERE	VERRE	MN0607VE	-Place de l'Esplanade
MONTPITOL	VERRE	MN0701VE	Sortie village-rte de Verfeil
PAULHAC	VERRE	MN0801VE	Chemin de Crayssac
PAULHAC	VERRE	MN0802VE	Salle des Fêtes-
SAINT - MARCEL PAULEL	VERRE	MN1001VE	Mairie-
SAINT - MARCEL PAULEL	VERRE	MN1002VE	Hameau de Beaulieu-
SAINT - PIERRE	VERRE	MN1101VE	Parking cimetièr-
GARIDECH	PAPIER	MN1201PA	Déchetterie-route d'albi RN 88
GARIDECH	PLASTIQUE	MN1201PL	Déchetterie-route d'albi RN 88
GARIDECH	VERRE	MN1201VE	Intermarché-chemin du chat
GARIDECH	VERRE	MN1202VE	Intermarché-chemin du chat
GARIDECH	VERRE	MN1204VE	Déchetterie-route d'albi RN 88
GRAGNAGUE	VERRE	MN1301VE	Cimetièr-
GRAGNAGUE	VERRE	MN1302VE	-Route des Coteaux
VERFEIL	PAPIER	MN1401PA	Déchetterie-Rue Gaston Averseing
VERFEIL	PLASTIQUE	MN1401PL	Déchetterie-Rue Gaston Averseing
VERFEIL	VERRE	MN1401VE	Eglise-Le Ramel
VERFEIL	VERRE	MN1402VE	Salle des fêtes-en Solomiac
VERFEIL	VERRE	MN1404VE	Déchetterie-Rue Gaston Averseing

\* liste au 31/12/2010

Annexe 5 : Synthèse des tonnages de TLC collectés en 2010

COMMUNES	ADRESSE	PRESTATAIRE	TONNAGES
			2010
<b>BESSIERES</b>	Av de la gare	Le Relais	6,46
	Super U	SRCE	12,6
<b>GARIDECH</b>	Intermarché	SRCE	0
	Déchèterie	Le Relais	3,5
	Place St Roch	SRCE	9,95
<b>GRAGNAGUE</b>	Parking école	SRCE	5,31
<b>MONTASTRUC</b>	Av du mur de ronde	Le Relais	5,06
<b>VERFEIL</b>	Déchèterie	Le Relais	5,38
	Rte de Montpitol	SRCE	4,05
	En Solomiac	SRCE	4,75
<b>TOTAL</b>			<b>57,06</b>
			Soit en kg/habitant <b>3,49</b>

Annexe 6 : Synthèse des tonnages reçus en déchèteries (source rapport 2010 DECOSET)

2010 *	CARTON	TVI	TVNI	TV réemployable	GRAVATS	METAUX	DECHETS VERTS	DMS (piles et néons inclus)	BOIS	HUILE	BATTERIE	DEEE	TEXTILE
Villemur	86,97	179,32	341,40	0,00	874,50	179,04	666,73	21,01	239,88	6,62	2,68	96,34	5,80
Verfeil	45,80	84,58	297,06	4,48	414,84	121,72	550,44	16,84	178,96	4,14	0,00	53,13	5,40
Garidech	65,68	213,90	452,58	0,00	805,46	157,77	1 235,18	19,76	311,59	8,29	0,00	41,17	3,50

2009	CARTON	TVI	TVNI	TV réemployable	GRAVATS	METAUX	DECHETS VERTS	DMS (piles et néons inclus)	BOIS	HUILE	BATTERIE	D3E	TEXTILE
Villemur	71,05	157,04	396,60		728,16	181,12	636,72	16,89	199,88	4,31	2,73	107,94	5,56
Verfeil	41,66	154,19	280,32		502,10	143,56	619,50	14,74	167,54	21,26	0,00	68,66	5,24
Garidech	68,12	240,13	359,58		838,72	167,80	1 103,60	16,14	265,02	39,91	0,00	66,18	2,92

2008	CARTON	TOUT-VENANT	TVNI	TV réemployable	GRAVATS	METAUX	DECHETS VERTS	DMS (piles et néons inclus)	BOIS	HUILE	BATTERIE	D3E	TEXTILE
Villemur	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	91,44	
Verfeil	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49,78	
Garidech	0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46,93	

2007	CARTON	TOUT-VENANT	TVNI	TV réemployable	GRAVATS	METAUX	DECHETS VERTS	DMS (piles et néons inclus)	BOIS	HUILE	BATTERIE	D3E	TEXTILE
Villemur	53,02	411,01			628,73	138,06	469,93	14,61	208,84	3,24	4,09		
Verfeil	33,74	441,55			420,16	116,31	571,64	14,18	153,26	7,47	0,00		
Garidech	47,56	627,99			799,02	183,56	949,24	12,43	266,66	6,39	0,00		

Annexe 7 : Nouvelles dotations en caissettes par communes

	<b>CAISSETTES BLEUES</b>	<b>CAISSETETS VERTES</b>	<b>TOTAL</b>
<b>BESSIERES</b>	100	96	<b>196</b>
<b>BONREPOS-RIQUET</b>			<b>0</b>
<b>GARIDECH</b>	50	23	<b>73</b>
<b>GAURE</b>	5		<b>5</b>
<b>GEMIL</b>	6	5	<b>11</b>
<b>GRAGNAGUE</b>	40	10	<b>50</b>
<b>LAVALETTE</b>	18		<b>18</b>
<b>MONTASTRUC</b>	66	50	<b>116</b>
<b>MONTPITOL</b>	12	3	<b>15</b>
<b>PAULHAC</b>	32	32	<b>64</b>
<b>ST JEAN LHERM</b>	5	5	<b>10</b>
<b>ST MARCEL PAULEL</b>			<b>0</b>
<b>ST PIERRE</b>			<b>0</b>
<b>VERFEIL</b>	93	40	<b>133</b>
<b>TOTAL</b>	<b>427</b>	<b>264</b>	<b>691</b>